

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00124

**DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPETITIVITE (PSPC)
REGION - SOUTIEN AU PROJET FAIRE WASTES (SILEANE)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210405-02021001240

DATE DE STAMPAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPETITIVITE (PSPC) REGION - SOUTIEN AU PROJET FAIRE WASTES (SILEANE)

Eléments de contexte :

Le nouveau dispositif PSPC région (Projets Structurants pour la Compétitivité Région) remplace l'ancien appel à projets « FUI » (appel à projets du Fond Unique Interministériel). Cet appel à projets fait partie du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI).

Les projets attendus visent des innovations de rupture et seront conduits par des consortiums rassemblant des entreprises et des partenaires académiques. Les assiettes de dépenses seront d'un montant compris entre 1 et 4 millions d'euros.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières devront concerner toutes les entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation pourront comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Critères d'intervention de Saint-Etienne Métropole :

- Aide sous forme d'avance remboursable et/ou de subvention afin de rester cohérent avec nos dispositifs existants (Dispositif Intégré pour l'Innovation & le Numérique-D2IN) pour les startups.
- Sélection des projets selon les critères suivants :
 - impact économique du projet en termes de création d'emplois sur le territoire,
 - intervention prioritaire sur les PME.

Rappel des résultats de l'appel à projet n°1 PSPC :

Dans le cadre de l'appel à projet n°1 PSPC, une seule entreprise a été retenue et répond aux critères de Saint-Etienne Métropole. Il s'agit de la société SILEANE pour le compte du projet FAIR Wastes «Full Artificial Intelligence and Robotics for Wastes».

Ce projet vise à développer une cellule robotisée sur une chaîne de tri de déchets industriels banals et devrait permettre d'améliorer la compétitivité de la filière française «tri de déchets» au niveau national et à l'international. Il s'inscrit, par ailleurs, dans la thématique RIPP (Robotique Intégrée et Performance de Production) du pôle de compétitivité CIMES (ex Viaméca) et prévoit des impacts significatifs en termes de chiffre d'affaire et création d'emplois.

Les retombées économiques du projet sont importantes pour la société : en effet, le projet devrait permettre la mise en place d'un produit différenciant et unique. Le marché potentiel est estimé à 10 M€. La technologie développée pour le tri de déchets civils pourrait être appliquée au tri de déchets nucléaires dont le marché est estimé à 40 M€.

Compte tenu de ces éléments, la société SILEANE pourrait d'ici 2025 embaucher 135 personnes et devenir leader mondial sur la robotique appliquée au tri des déchets.

Le montant de l'aide sollicitée est de 620 000 € pour un montant total de dépenses engagées par l'entreprise de 1 486 983 €.

Avenant à la décision du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020

Le Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020 a décidé d'attribuer une aide sous forme d'avance remboursable de 620 000 € à la société Siléane.

La société SILEANE a sollicité Saint-Etienne Métropole pour qu'une partie de l'aide allouée soit accordée sous forme de subvention, ceci compte tenu des difficultés rencontrées par l'entreprise suite à la crise Covid 19.

Dans ce contexte, il est proposé de répondre positivement à cette demande et de modifier l'aide attribué à la société SILEANE comme suit :

- une subvention de 155 000 € au démarrage du projet,
- une avance remboursable de 465 000 € versée en trois échéances (155 000 € en 2021, 155 000 € en 2022 et 155 000 € en 2023).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification de la délibération en date du 17 juillet 2020 et attribue une aide de 620 000 € à la société SILEANE au titre du projet Fairwaste, décomposée comme suit :**
 - o **une subvention d'un montant de 155 000 €,**
 - o **une avance remboursable d'un montant de 465 000 €.**
- **approuve l'échéancier prévisionnel suivant :**

Années	Versement Subvention	Versement Avance remboursable (AR)	Remboursement AR par SILEANE
2021	155 000 €	155 000 €	-
2022		155 000 €	-
2023		155 000 €	-
2024	-	-	116 250 €
2025	-	-	116 250 €
2026	-	-	116 250 €
2027			116 250 €

- **approuve le projet de convention joint au présent rapport et autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à la signer et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées budgétairement sur le compte investissement : SUFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above it.

Gaël PERDRIAU